

## Délégation de pouvoir

En cas d'absence, un.e adhérent.e peut se faire représenter par un.e autre adhérent.e. Il doit établir une délégation de pouvoir, document écrit, désignant nommément son.sa mandataire, et le faire porter à la connaissance du Bureau, au plus tard lors de l'émargement avant l'ouverture de la séance de l'Assemblée Générale, et ce par la voie qui lui convient.

**Tout document reçu sans le nom du mandataire sera considéré comme nul.**

**Pour l'Assemblée Générale Ordinaire du : 22/05/2024**

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_, adhérent(e) du CPIE Loire Océane,

donne pouvoir à : \_\_\_\_\_, adhérent(e) du CPIE Loire Océane,

pour me représenter afin de délibérer et prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature